

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le quatre novembre s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

Etaient présents : M. Frédéric GUEGUEN - M. Luc SCHALLER – M. Jérémy ELLEVIN – M. Romain CAMUSET – M. Damien HURE– Mme Isabelle BOUDVILLAIN

Absent (es) excusé (es) : Mme Florence BRAUX pouvoir à M. Marc SCHALLER, - Mme Carole BREDECHE, Monsieur David GRAILLOT.

Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.

Secrétaire de séance : M. GUEGUEN Frédéric

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 05/10/2021

Le compte rendu du 05 octobre est approuvé à l'unanimité.

2ème point de l'ordre du jour : Délibération CLECT- attribution compensation

Il est exposé aux membres du conseil qu'en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsque ce dernier se voit transférer ou modifier des compétences par les communes ou inversement leur restitue des compétences, et lorsque les charges transférées sont supérieures aux produits transférés.

Tel est le cas pour la commune de Deux Rivières dans le cadre de l'augmentation horaire de l'accueil périscolaire matin sur sa commune (passage de 7h45 à 7h30) et dont le reste à charge est arrêté à la somme de 743 €.

Aussi pour répondre au principe de neutralité budgétaire, l'attribution de compensation de la commune de Deux Rivières est diminuée de ce montant.

Le rapport de la CLECT est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci.

C'est sur ce nouveau rapport de la CLECT que le conseil municipal doit délibérer et ce même si le montant de son attribution de compensation reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la CLECT du 4 octobre 2021, annexé à la présente délibération ;
- Rappelle que le montant de l'attribution de la commune de Préhy est de 64253€ et reste inchangé et versé chaque année selon le calendrier ci-joint ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

3ème point de l'ordre du jour : Adhésion Groupement d'achat 3CVT

Monsieur le Maire explique les modalités et le fonctionnement du groupement de commande de la communauté de communes. Il peut s'exécuter dans différents domaines tels que la maintenance et le contrôle des équipements urbain, des installations techniques ou encore pour

les travaux d'entretien de la voirie mais aussi pour l'acquisition de logiciels. Cette liste est non exhaustive, la 3CVT demande à chaque groupement la confirmation ou non de notre participation. Les communes signataires de ce groupement d'achat ne sont pas tenues de participer à chaque procédure. Elles peuvent faire leurs achats sans recourir à ces services dudit groupement.

La 3CVT, qui sera coordonnatrice, récupérera 1% du montant prévisionnel du marché ou sera rémunérée selon un barème forfaitaire au temps agent défini par délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte l'adhésion de la commune de Préhy au groupement d'achat de la 3CVT

Autorise le Maire à signer la convention avec la 3CVT et tous documents se rapportant à l'adhésion au groupement d'achat de la 3CVT

4ème point de l'ordre du jour : Réserves incendie cout total

Monsieur le Maire informe que les travaux de réserves incendie sont terminés. Le SDIS est venu vérifier la conformité des 3 points d'eau. Ces derniers ont couté 52367.02€ HT soit 67922.22€ à la commune après la déduction de la subvention DETR accordée par l'Etat pour un montant de 32558 €.

5ème point de l'ordre du jour : Adhésion à l'ATD

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale afin de réaliser le diagnostic des routes de la commune.

L'adhésion reviendrait à 76 € pour l'année 2022 et le tarif de cette mission serait de 325€ HT/jour de travail. Sachant que celle-ci ne devrait pas dépasser une journée. Le planning de l'ATD étant chargé, l'intervention ne peut être programmée avant la fin du premier trimestre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion à l'ATD,

Adopte les statuts de l'agence technique départementale

Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention afférente à ce projet.

6ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- **Lutte contre les bruits gênants** : Selon arrêté préfectoral, relatif à la lutte contre le bruit pour le voisinage, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne ne peuvent être utilisés uniquement les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h00 et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h00 à 18h. Ces horaires seront affichés dans les tableaux extérieurs prochainement.
- **Urbanisme** : Un permis de construire, pour l'extension d'un chai a été refusé par la DDT pour défaut de défense incendie suffisante à proximité du projet. Un courrier a donc été fait au préfet pour demander une classification différente des bâtiments viticoles, qui sont actuellement classés dans la même catégorie que les bâtiments agricoles dans le règlement incendie (RDDECI).
- **Plantations autour de la réserve incendie** : L'entreprise GUENIFFEY va être contactée.
- **Travaux réfection toiture mairie et Annexes** : des devis vont être demandés.
- **Employés techniques** : En vue d'une réunion à la communauté de communes concernant le déroulement des interventions des agents intercommunautaires sur les différents villages, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal. Les membres, à

l'unanimité, souhaite garder le rythme d'intervention actuel des agents techniques de la 3CVT. Selon possibilité de la communauté de communes, la commune envisage d'ajouter 1 jour supplémentaire par semaine ce qui permettrait de ne pas faire appel à une entreprise pour l'entretien.

- **Vœux et inauguration défibrillateur :** Après discussion, les vœux du Maire sont prévus le 15/01/22, ils seront précédés de l'inauguration du défibrillateur. Une invitation à la population sera faite début janvier.
- **Colis de Noel :** Mme BOUDVILLAIN et M. SCHALLER ont recensé 19 colis à distribuer.
- **Eclairage :** l'éclairage de l'église a été réglé le 3/11/21. D'autre part, le conseil municipal est favorable à une demande d'éclairage sur la route de chablis 15 min avant, le matin, soit 6h15, afin de permettre à une jeune habitante de Préhy, de ne pas attendre son car, seule dans le noir.
- **Assurances :** les contrats ont été mis à jour lors du RDV avec Groupama et les réserves incendie ajoutées.
- **Fibre optique :** l'implantation de poteaux en zone forestière et création d'une tranchée souterraine jusqu'à l'entrée du village acceptées par CIRCET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 40

Le maire
Marc SCHALLER

Le secrétaire de séance
Frédéric GUEGUEN

